



# La Solo 2018

**Samedi 8 septembre 2018**

**Régate en solitaire devant les plages de  
Gruissan**

*Régate de grade 5C sous RIR*

Résultats et remise des prix le  
Samedi 8 septembre 2018 à partir de 18h30  
au Club-house du Gruissan Yacht Club

Obligations: jauge HN et licence FFV 2018  
Zone de course devant Gruissan  
(de Fleury d'Aude à Port La Nouvelle)  
Navigation à moins de 6 milles

Les informations de la course sont détaillées dans l'Avis de Course et la fiche de course sur : [www.gruissan-yacht-club.fr](http://www.gruissan-yacht-club.fr) et à l'affichage du GYC.

**Régates GYC 2018**



GRUISSAN YACHT CLUB Quai de la tramontane 11430 Gruissan  
Association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Voile tel: 04 68 49 29 39  
[gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr) <http://www.gruissan-yacht-club.fr>

## AVIS DE COURSE TYPE RIR

Nom de la compétition : **La Solo**

Régate en solitaire, grade **5C**

Date : **08 septembre 2018**

Lieu : **Gruissan**

Autorité Organisatrice : **Gruissan Yacht Club**  
avec le soutien de l'Office de Tourisme et la Ville de GRUISSAN

### 1 REGLES

La régata sera régie par  
les règles RIR  
le présent avis de course  
la fiche de course

### 2 ADMISSIBILITE

2.1 La régata est ouverte aux bateaux HN/Osiris toutes classes sauf classe A (*bateaux de moins de 1000 kg*), en règle avec leur autorité nationale.

Chaque bateau doit être équipé d'une VHF opérationnelle et être armé pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.

Le Comité d'organisation ou le Comité de course demeurent libres d'accepter ou de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata ou se présente au-delà de la capacité d'accueil du port de Gruissan.

2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription soit :

- une licence FFVoile valide mentionnant « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.
- une licence temporaire qui peut être souscrite au GYC avant la veille de la course avec présentation d'un certificat médical datant de moins de un an portant la mention « voile en compétition » et une autorisation parentale pour les mineurs.

### 3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 15 euros par bateau

### 4 PROGRAMME

4.1 Confirmation des inscriptions :

Le samedi 08 septembre de 8h30 à 9h au club house du GYC.

4.2 Date et heure du briefing :

Le samedi 08 septembre à 9h au club-house du GYC

4.3 Résultats et remise des prix :

Le samedi 08 septembre à partir de 17h au club house du GYC.

## 5 PARCOURS ET INSTRUCTIONS

5.1 Le parcours sera de type côtier, à moins de 6 milles d'un abri, le long de la côte de Gruissan entre Narbonne plage et Port la Nouvelle en respectant la réglementation en vigueur (par ex. les zones interdites).

5.2 La langue officielle pour le règlement, les instructions et les informations concernant la course, ainsi que la langue de trafic radio, est le français.

5.3 La fiche de course sera affichée dès l'ouverture des inscriptions sur la vitrine et le site du GYC

## 6 CLASSEMENT

Le classement sera établi en utilisant les temps compensés selon les coefficients de la jauge HN.

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1<sup>er</sup> 1 point, 2<sup>ème</sup> 2 points, etc..

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

## 7 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale 1 de l'I.S.A.F. qui établit que tout voilier doit porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en danger lorsqu'il est en situation de le faire.**

## 8 INSCRIPTION

8.1 Date limite de réception : vendredi 7 septembre 2018

8.2 Modalités :

Directement sur le site du GYC :

Soit par le lien du logiciel AwoO

*Soit par le lien inscription régata :*

<http://www.gruissan-yacht-club.fr/régates/inscription>

sinon par fiche « freg » accompagnée des documents au  
Gruissan Yacht Club

Quai de la Tramontane

11430 GRUISSAN

[gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr)

Aucune licence ne sera enregistrée le jour de la course